

Groupe d'étude sur la distribution des vaccins contre la COVID-19

# Groupe d'étude sur la distribution des vaccins contre la COVID-19

## Le point n° 8

# Le point sur les vaccins

- Plus de **518 900** doses administrées dans toute la province.
- L'administration de la deuxième dose, pour l'immunisation complète, a commencé le 5 janvier 2021. Plus de **430 000** Ontariens ont été entièrement immunisés après avoir reçu les deux doses (au 18 février 2021, à 20 h).
- Dans le cadre de l'opération Immunité dans les collectivités éloignées, la campagne de vaccination se poursuit dans 31 communautés des Premières Nations éloignées/accessibles par hydravion et à Moosonee dans le Nord de l'Ontario. Le 17 février 2021, **8 000** doses au total avaient été administrées.
  - En outre, la province a commencé à vacciner des résidents d'habitations collectives pour Aînés dans 28 communautés des Premières Nations.
- Tous les résidents de foyers de soins de longue durée de la province ont eu la possibilité d'avoir leur première dose de vaccin contre la COVID-19.
- L'Ontario devrait recevoir du gouvernement fédéral le type de seringue qui permet d'obtenir six doses de chaque fiole dès la semaine prochaine.
- Nous avons la capacité de vacciner près de 40 000 personnes par jour et nous avons l'intention de tripler ou quadrupler cette capacité pour avancer dans la vaccination le plus rapidement possible.
- Les bureaux de santé publique ont élaboré des plans pour mettre sur pied des cliniques de vaccination en masse dès que suffisamment de doses seront reçues. Ils continuent d'offrir des cliniques mobiles pour vacciner les plus vulnérables et étendront les vaccinations au personnel et aux soignants essentiels dans des foyers de soins de longue durée, des maisons de retraite à haut risque et des foyers de soins pour Aînés des Premières Nations.

# Le point sur la priorisation

Priorité immédiate pour la première dose des vaccins :

- Personnel et soignants essentiels des foyers de soins de longue durée, des maisons de retraite à haut risque et des foyers de soins pour Aînés des Premières Nations, et résidents de ces établissements qui n'ont pas encore reçu la première dose des vaccins.
- Patients recevant d'autres niveaux de soins dans des hôpitaux, qui ont confirmé leur admission dans un foyer de soins de longue durée, une maison de retraite ou une autre habitation collective pour personnes âgées.
- Travailleurs de la santé au niveau priorité la plus élevée, suivis des travailleurs de la santé au niveau priorité très élevée, conformément au Document d'orientation sur la priorisation des travailleurs de la santé en matière de vaccination contre la COVID-19 du ministère de la Santé.
- Adultes autochtones dans des communautés éloignées du Nord et dans des communautés à haut risque (dans les réserves et en milieu urbain).

Prochaine priorité pour la première dose des vaccins :

- Quand toutes les étapes raisonnables ont été suivies pour administrer la première dose des vaccins au personnel, aux soignants essentiels et résidents des foyers de soins de longue durée, des maisons de retraite à haut risque et des foyers de soins pour Aînés des Premières Nations, la première dose des vaccins peut être offerte au reste des groupes visés par la phase 1 :
  - Adultes de 80 ans et plus.
  - Personnel, résidents et soignants de maisons de retraite et d'autres habitations collectives pour personnes âgées (p. ex., services d'assistance).
  - Travailleurs de la santé au niveau priorité élevée, et conformément au Document d'orientation sur la priorisation des travailleurs de la santé en matière de vaccination contre la COVID-19 du ministère de la Santé.
  - Adultes autochtones.
  - Adultes recevant des soins à domicile chroniques.